

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

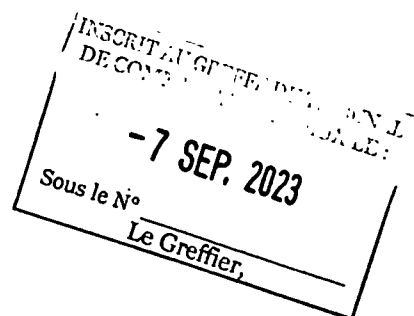
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02254 Numéro SIREN : 901 823 005 Nom ou dénomination : A LA BONNE SAUCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2023 sous le numéro de dépôt 9111



A LA BONNE SAUCE

7 RUE DU SOUVENIR FRANCAIS
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES

SIREN : 901.823.005

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR26901823005

COMPTES ANNUEL 2022

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



KEOBIZ

SIREN 753107317

Raison Sociale : KEOBIZ - Siège Social : 29 B RUE D'ASTORG 75008 PARIS

Tél : 0142661732 - <https://www.keobiz.fr/>

DK

Sommaire

Bilan	3
Compte de résultat	6

Bilan

Bilan actif

	Brut	31/12/2022 Amort. Prov.	Net	Pas d'exercice N-1 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	143		143	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	559	240	319	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 000		4 000	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	4 702	240	4 462	
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	1 149		1 149	
Autres créances	9 402		9 402	
Capital souscrit appelé non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
DISPONIBILITÉS	2 406		2 406	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	32		32	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	12 988		12 988	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	17 690	240	17 450	

DK

Bilan passif

Compte de résultat

DK

« A LA BONNE SAUCE »
S.A.S.U. au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : 7 RUE DU SOUVENIR FRANÇAIS
77600 BUSSY ST GEORGES

R.C.S: 901 823 005 MEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2023

Au siège social,
Le 30/06/2023,
à 12H00,

Madame **Doussou KEITA**, associée unique et Présidente de la société « A LA BONNE SAUCE », s'est présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Elle préside la séance en qualité de Présidente.

La Présidente constate que l'associée présente remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associée unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de décisions.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associée unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.
Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Quitus à la Présidence,
- Questions diverses.

La Présidente ouvre la discussion.

La Présidente répond d'abord aux questions écrites de l'associée unique.

Personne ne demanda plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les décisions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

Après lecture et approbation de l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2022** lesquels font apparaître un **bénéfice** de **2 107,52** Euros, quitus est donné à la Présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DK

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associée unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant ressortir un bénéfice de 2 107,52 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de -2 107,67 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à -0,15 Euros.

L'associée unique décide d'affecter le résultat de -0,15 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -0,15 Euros.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

Fait à BUSY ST GEORGES

Le 30/06/2023

L'Associée-Présidente

